

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMAATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 057/2023

A LA SOCIETE CGC Sarl

Après avoir reçu le Contrat n° 004/CNJF/DNJ/CGPMP/2023, conclu avec la Direction Nationale des IX<sup>ème</sup> jeux de la Francophonie de Kinshasa 2023, pour un montant total hors taxe de dollars américains six cent vingt-neuf mille cinq cent septante un, trente-cinq centimes (USD 629 571,35) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatre mille quatre cent six, nonante neuf centimes (USD 4 406,99).

Fait à Kinshasa, le 28/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i